

#### **40 - Motion de la Ville de Besançon, présentée par le Groupe majoritaire, adressée aux Pouvoirs Publics et aux Parlementaires**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Je rappelle que, par rapport à l'article 6 de notre règlement intérieur, les vœux ou motions sont mis aux voix en fin de séance et ne donnent pas lieu à un débat.

*«Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières importantes dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État étant appelés à diminuer de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

*Dans ce contexte, malgré les dispositifs d'atténuation décidés par l'État en 2015 et 2016, la seule voie possible est de procéder à des réductions drastiques affectant les services publics locaux. Avec cette amputation de 30 % des dotations, l'investissement des collectivités locales a baissé de 5 milliards d'euros sur les exercices 2014 et 2015, ce qui impacte les entreprises locales.*

*Cette baisse a des conséquences notamment sur l'entretien, l'amélioration de nos équipements et sur le fonctionnement de nos services. De plus, elle affecte les rentrées fiscales de l'État, sachant que 100 € investis par les collectivités génèrent 50 € de recettes fiscales.*

*Notre collectivité vous demande pour l'année 2017 qui verra la mise en œuvre des nouvelles modalités du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), un moratoire sur les baisses des dotations de l'État».*

J'ai dit qu'il n'y avait pas de débat, donc on va voter là-dessus. Quels sont ceux qui sont contre ? Est-ce qu'il y en a qui ne participent pas au vote ? Levez la main, donc c'est que vous êtes d'accord en fait si vous ne participez pas au vote, bien si à ce moment-là on vote la motion si on n'est pas d'accord : 15. Maintenant quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? C'est donc à l'unanimité puisque quand on ne prend pas part au vote ça fait l'unanimité de la motion.

Je vous remercie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (15 élus ne prenant pas part au vote) décide d'adopter la motion présentée par le Groupe majoritaire, adressée aux Pouvoirs Publics et aux Parlementaires.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.